



communiqué

No: 61
No.: 61

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 26 JUIN 1981

ADHÉSION DU CANADA AUX PROROGATIONS DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DU BLÉ DE 1971 ET DE LA CONVENTION RELATIVE À L'AIDE ALIMENTAIRE DE 1980

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le sénateur Hazen Argue, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a adhéré aux prorogations pour deux ans de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980, qui ensemble constituent l'Accord international sur le blé de 1971.

L'objet était d'assurer que le Canada demeure partie à l'Accord international sur le blé de 1971 au moment de l'entrée en vigueur de la prorogation pour deux ans, le 1^{er} juillet 1981. L'engagement du Canada au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 se maintiendra au niveau antérieur de 600 000 tonnes d'aide alimentaire céréalière par an.

Selon le sénateur Argue, "le Canada est depuis longtemps un participant important aux débats sur les questions céréalières internationales. Notre adhésion à l'Accord international sur le blé sous sa forme prorogée témoigne de l'importance de ce dernier et du rôle du Conseil international du blé en tant que tribune appropriée pour les échanges d'information sur les marchés, le commerce des céréales et l'examen des questions céréalières dans le cadre de discussions sur la sécurité alimentaire mondiale."